

- Membres afférents au Conseil Municipal : **15**
- En exercice : **10**
- Présents : **9**
- Absent excusé : *Christophe MANZO (pouvoir à Michel THIVOLLE)*
- Secrétaire de séance : *Anthony CELERIEN*
- Président de séance : *Michel THIVOLLE, 1^{er} Adjoint*

Ouverture de la séance à 18 heures 30

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 novembre 2021**
Le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 novembre 2021 est lu et approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

I. FINANCES ET ENERGIE

Finances

- Budget principal : Décision Modificative n° 3
Vu le dépassement des crédits budgétisés au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) de la section des dépenses de fonctionnement,
Il est proposé l'ajustement du budget principal de la commune en autorisant les mouvements de crédits comme suit :

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D 011 – Charges à caractère général | 4 300 € | |
| Total après DM | 156 500 € | |
| D 012 – Charges de personnel et frais assimilés | | 4 300 € |
| Total après DM | | 269 300 € |

↳ ***Délibération adoptée à la majorité (1 abstention)***

- Budget principal : Décision Modificative n° 4
Vu le dépassement des crédits budgétisés au chapitre 66 (charges financières) de la section des dépenses de fonctionnement,
Il est proposé l'ajustement du budget principal de la commune en autorisant les mouvements de crédits comme suit :

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|-------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| D 011 – Charges à caractère général | 600 € | |
| Total après DM | 155 900 € | |
| D 66 – Charges financières | | 600 € |
| Total après DM | | 8 100 € |

↳ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

- Budget principal : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
« En l'absence d'adoption du budget avant le 1^{er} janvier, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement et de fonctionnement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »
Montant budgétisé aux dépenses d'investissement 2021 : 392 356, 32 € (Hors chapitre 16, emprunts).
Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de **98 089, 08 €** (< 25 % x 392 356, 32 €).
↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**
- Budget Assainissement: autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
Montant budgétisé aux dépenses d'investissement 2021 : 112 944, 48 € (Hors chapitre 16, emprunts).
Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de **28 236, 12 €** (< 25 % x 112 944, 48 €).
↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

II. INTERCOMMUNALITE, URBANISME, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE

Urbanisme

- Le dossier éolien est en suspens. Des discussions sont en cours entre la CCVD et la CAMA.
- Les travaux d'aménagement du lotissement « Le Sud » sont conformes par rapport au planning présenté (achèvement prévu pour le mois d'avril).
- A partir du 1er janvier 2022, un usager pourra déposer sa demande de permis de construire en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais. Toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme.
A noter que le passage à la dématérialisation des instructions des demandes d'urbanisme sera obligatoire pour les collectivités à compter de l'échéance précitée.

Personnel

- Centre de Gestion (CDG) : renouvellement de la convention RGPD
Le Centre de Gestion (CDG) de la Drôme propose une prestation «RGPD ». Les objectifs de cette mission facultative dans le cadre de ce renouvellement sont :
 - mise à jour du registre,
 - réalisation ou mise à jour de l'analyse d'impact et des tableaux de gestion,
 - point sur la formation, les projets informatiques et l'actualité RGPD.
 La convention signée par la commune en 2019 arrive à son terme au 31 décembre 2021. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de la renouveler.
↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**
- Mise à jour du tableau des effectifs
Comme chaque année, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider par délibération le tableau des effectifs.
Il se présente comme suit à la date du 14/12/2021 :

| Cadre d'emploi et Grade | Durée hebdomadaire | Observations |
|---|--------------------|--------------------------------------|
| Filière administrative | | |
| Adjoint administratif | 35 heures | Secrétariat de mairie |
| Adjoint administratif | 32 heures | Maison des Lettres et accueil mairie |
| Filière technique | | |
| Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe | 35 heures | Responsable des services techniques |
| Adjoint technique | 35 heures | En disponibilité depuis mai 2019 |

| | | |
|---|-------------|---|
| Adjoint technique | 35 heures | CAE de 1 an pour pallier à l'absence de l'agent en disponibilité |
| Adjoint technique | 21 heures | CDD en remplacement des 2 agents en arrêt maladie |
| Filière Sociale | | |
| Agent social principal 2 ^{ème} classe | 35 heures | Annualisation du temps de travail |
| ATSEM principal 2 ^{ème} classe | 26 heures | Annualisation du temps de travail |
| Filière animation | | |
| Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe | 31 heures | Accueil mairie et direction du périscolaire - en congé parental - retour le 07/02/2022 en affectation unique à l'accueil du secrétariat |
| Adjoint d'animation | 13 heures | CCD de 1 an pour pallier à l'absence de l'agent en congé parental - démission effective au 18/12/2021 |
| Adjoint d'animation | 9 heures | Périscolaire / CDI Annualisation du temps de travail Contrat en instance de transfert à la CAMA |
| Filière culturelle | | |
| Assistant spécialisé de l'enseignement artistique | 8 heures | CDD de 1 an |
| Assistant spécialisé de l'enseignement artistique | 4 heures 45 | CDI |
| Assistant spécialisé de l'enseignement artistique | 4 heures 45 | CDI depuis le 01/10/2021 |

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

- Diminution du temps de travail d'un agent contractuel de remplacement
Afin d'être en conformité avec la réglementation (signature d'un avenant au 25/11/2021), il est nécessaire de délibérer sur la modification du temps de travail d'un agent contractuel, à savoir passage de 26 à 13 heures hebdomadaires du 25/11 au 18/12/2021.

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

Administration générale

- Modification des horaires d'accueil du secrétariat de mairie
A compter du 20 décembre 2021 jusqu'au 7 février 2022, le secrétariat accueillera le public les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10 heures à 12 heures, et les vendredis de 14 heures à 16 heures.
- En raison des congés de fin d'année :
 - Fermeture de l'Agence Postale Communale les 24 et 31 décembre 2021
 - Fermeture de la mairie du 24 décembre 2021 au 2 janvier 2022 inclus.

III. TRAVAUX, VOIRIE, ASSAINISSEMENT, CADRE DE VIE

Travaux

- Schéma directeur d'assainissement
La réalisation du schéma est en cours. L'équipe mandatée par la commune a contrôlé les regards afin d'y déceler d'éventuelles eaux parasites.

- Traverse du village
Le cabinet en charge de l'étude finalise ses préconisations pour la réalisation de la 1^{ère} tranche de travaux. Des demandes de subvention seront formulées à la fin du 1^{er} semestre 2022.
- Réfection des menuiseries de l'école
La commande auprès de l'entreprise sélectionnée a été validée. Les travaux sont planifiés pour février 2022.

IV. JEUNESSE, VIE SCOLAIRE, SOLIDARITE, LOGEMENT

Solidarité

- Les colis à destination des 75 ans et plus ont été préparés avec le concours du Conseil Municipal des Jeunes. Ils sont récupérables directement à la Maison des Lettres.

Logement

- Une psychologue en recherche de local à louer a contacté la commune récemment. Il a été décidé de lui attribuer une salle au-dessus de l'école de musique dès la rentrée.

V. VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, TOURISME, ET COMMUNICATION

Culture

- En raison du contexte sanitaire actuel, l'audition de l'école de musique du 15 décembre est annulée. Elle sera reportée ultérieurement.

Communication

- La distribution du bulletin municipal est en cours.

VI. QUESTIONS DIVERSES

- Un administré demande à quel moment sera programmé la prochaine rencontre des Cafés citoyens.
Les membres du Conseil Municipal projettent d'organiser cette réunion en début d'année prochaine sous réserve des conditions sanitaires en vigueur.
- Une des membres de l'Association Libertalia souhaite savoir à qui adresser des informations à diffuser au public.
Les informations et articles à publier en dehors du bulletin municipal sont à adresser à l'accueil du secrétariat.
- Un usager demande quelles sont les nouvelles directives de la Préfecture concernant la situation sanitaire.
Port du masque obligatoire sur les marchés et rassemblements divers, dans les files d'attente à l'extérieur des Etablissements Recevant du Public (+ de 10 personnes), aux abords des crèches, établissements scolaires, collèges, etc.
Les soirées dansantes sont interdites dans les ERP.
Passé sanitaire requis pour l'ensemble des manifestations dans les ERP.
- Un administré pose plusieurs questions :
 - Avez-vous pris une décision quant à la signalisation à double sens pour les cyclistes ?
Pas d'avancement sur ce sujet.
 - Comment se positionne la commune vis-à-vis des parrainages pour la campagne présidentielle ?
Seul le maire est sollicité dans ce cas de figure. Celui de la commune étant démissionnaire, il n'y a donc pas de parrainage.
 - Quel type de revêtement sera appliqué au lotissement Le Sud ? Le choix se portera-t'il sur de la « bétonisation » ?
Il y aura 2 trames vertes ainsi que des espaces verts.
Pour plus de renseignement, le PLU, l'OAP, ainsi que le Permis d'Aménagement du lotissement sont librement consultables en mairie.

- Quel est la date du prochain « chantier jeunes » ?
Aucun chantier n'est programmé à ce jour.
- Avez-vous adhérer à une convention de gestion des archives ?
*La délibération prise pour le renouvellement de la convention RGPD avec le CDG comprend un volet « gestion des archives » auquel la commune n'a pas adhéré.
Elle gère seule ses documents et son patrimoine.*

La séance est levée à 19 heures 20.

Prochaine séance du Conseil Municipal : le mardi 18 janvier 2022 à 18 heures 30.